Carte scolaire : et les élèves en situation de handicap ?

Les opérations de carte scolaire vont débuter dans une quinzaine de jours. Le SNUipp04 est déterminé à mettre en avant dans les débats les difficultés auxquelles sont confronté.es les collègues face à l'augmentation des problématiques liées à l'inclusion à tout prix.

Aujourd'hui, ce sont les écoles publiques et en particulier le primaire qui accueillent 80% des élèves E.S.H. à plein temps. Malgré l'augmentation exponentielle (80% en 9 ans) des inclusions, aucune réduction d'effectifs n'a été envisagée dans les classes d'accueil contrairement à ce qui a été accordé en REP pour les CP et CE1 à 12. Leur présence ne ralentit pas non plus les fermetures de classe. Ils se retrouvent dès lors au sein de groupes surchargés, aux besoins déjà variés auxquels s'ajoutent les leurs.

Cet état des lieux négatif de l'inclusion, est le résultat de politiques éducatives de plus en plus clientélistes, d'une absence d'évaluation des besoins des E.S.H. et des conditions réelles de leur scolarisation. En conséquence, l'école est contrainte d'accueillir des enfants dont elle ne reçoit parfois pour seule information que leur numéro de notification attribué par la MDPH sans connaître leur pathologie.

Ainsi, les premières victimes du fonctionnement absurde de cette école inclusive, sont les enfants en situation de handicap et en particulier ceux issus du "champ mental". La réorganisation qui découle de cette loi a comme principale conséquence de les sortir des institutions médico-sociales et hospitalières pour leur faire intégrer leur école de quartier et les classes d'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ou à défaut les classes ordinaires. Souveraines, les familles peuvent exiger la scolarisation de leur enfant en classe ordinaire malgré les préconisations d'orientation en classe spécialisée et en dépit de l'existence d'une ULIS dans l'école. Censée favoriser la socialisation et l'apprentissage, l'inclusion dans un milieu qui n'est pas adapté a plutôt engendré un mal-être important chez ces derniers, mais également des répercussions négatives sur le climat scolaire des classes d'accueil et un épuisement des enseignants et des A.E.S.H (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap).

Des économies budgétaires sont réalisées sur le dos de l'école où le coût de la scolarité (6 300 €/ an / élève en primaire) est 6 à 11 fois moins élevé qu'en institut spécialisé (entre 39 000€ et 72 000€/an/élève)

Le transfert théorique des moyens du médico-social vers l'école charge les équipes enseignantes de toutes les applications pratiques. La coopération indispensable entre ces différents professionnels ne bénéficie d'aucune formation, d'aucun aménagement d'horaire ni de remplacement des enseignants lors des réunions empiétant ainsi sur le temps accordé aux élèves. Les AESH indispensables à l'inclusion des cas les plus lourds, déjà peu formées et sous-payées, sont mutualisé.es pour s'occuper de plusieurs enfants, dans différentes classes et divers établissements.

Sous prétexte d'éviter les ruptures de parcours dont sont victimes les E.S.H., le gouvernement pousse l'irrationnel jusqu'à *"transformer progressivement les établissements médico-sociaux en plateformes de services […]*, ce qui revient purement et simplement à les supprimer. Bien qu'imparfaits, ils étaient les seuls en mesure d'accueillir dignement les cas les plus complexes. Plusieurs de ces structures ont d'ores et déjà annoncé aux parents désemparés de leurs pensionnaires, la fermeture de leur internat. Aucun temps n'est donc laissé aux communes pour financer et réaliser l'aménagement des écoles à la hauteur des besoins.

Le SNUipp04 estime que cette situation est un critère qui doit être impérativement intégré à la réflexion sur la carte scolaire et bataillera en ce sens.

A partir de l'article de Julia Slan